

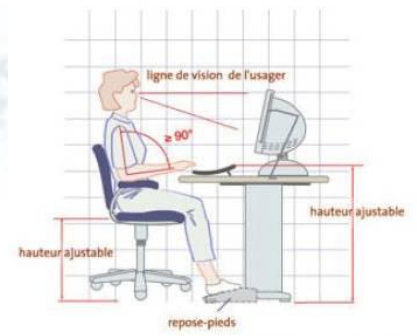
Ces recommandations doivent permettre d'éliminer les reflets et les éblouissements. Il est également important de prendre en compte ces autres critères pour une implantation et un environnement optimaux :

- La surface minimale recommandée : 10 m²/agent,
- L'éclairage lumineux : 500 lux pour les bureaux,
- La température comprise entre 20 et 24 °C,
- L'humidité relative de l'air comprise entre 40 et 60 %,
- La largeur des passages : 80 cm et largeur des passages derrière un bureau occupé : 120 cm.

Aménagement du poste de travail :

Le mobilier doit être adapté et adaptable à différents agents :

- Hauteur du plan de travail de 73 cm plus ou moins 8 cm (selon la taille de l'agent),
- Profondeur du plan de travail comprise entre 80 et 120 cm,
- Siège avec assise réglable en hauteur (42 à 51 cm), avec dossier ajustable et inclinable maintenant tout le dos et avec accoudoirs réglables en hauteur.
- Mise en place d'un support écran réglable en hauteur afin d'avoir le haut de l'écran à hauteur des yeux de l'agent, à une distance d'environ 80 cm,
- Pieds à plats sur le sol ou mise à disposition d'un repose-pied,
- Angle bras-avant-bras compris entre 90 et 135°, la main dans le prolongement de l'avant-bras,
- Clavier mince et fractionné en deux parties placé à environ 10-15 cm du bord du plan de travail,
- Souris placée à côté du clavier et adaptée à la taille de la main,
- Possibilité de mettre à disposition une lampe d'appoint et un porte document placé à côté de l'écran ou entre l'écran et le clavier.



Pour régler correctement ce matériel, quelques notions doivent être appliquées dans cet ordre :

- Position de référence sur le fauteuil : pour déterminer la hauteur du fauteuil la plus adaptée à sa personne, il faut se placer debout en face du fauteuil. La hauteur de l'assise du fauteuil doit être réglée au niveau du pli du genou. De cette manière, lors de la posture assise, les cuisses sont horizontales et les pieds sont posés à plat au sol en évitant les compressions musculaires et veineuses entre le dessous de la cuisse et le fauteuil.
- Position de référence du plan de travail : pour déterminer la hauteur du plan de travail la plus adaptée à sa personne, il faut se placer dans la position de référence sur le fauteuil. Dans ces conditions, la hauteur adaptée du plan de travail doit se situer à la même hauteur que celle des coudes de la personne lorsque ces derniers sont à angle droit (90°). L'angle bras-avant-bras ne doit pas être inférieur à 90° et la main doit être située dans le prolongement de l'avant-bras.

